

Lettre OPQIBI

Édition mars 2000

Résultats du Forum OPQIBI 1999

Le 1^{er} décembre dernier, s'est tenu, à Paris, le Forum OPQIBI 1999, qui a réuni plus d'une **centaine** de participants (membres et instructeurs des Commissions de Qualification, membres du Bureau, du Conseil d'Administration et de la Commission Supérieure.). A cette occasion, les **principes directeurs** d'un vaste programme de **Modernisation** ont été approuvés (voir au dos).

Les Nouveautés OPQIBI 2000!

Conformément à ces principes directeurs, les nouveautés suivantes ont vu ou vont voir le jour en 2000 :

UN NOUVEAU DOSSIER POSTULANT (2ème semestre 2000)

- Plus simple et plus structuré, en 3 parties: «IDENTIFICATION», «MOYENS» et «RÉFÉRENCES»
- Commun à l'ensemble des Commissions de Qualification

DES NOUVEAUX CERTIFICATS (2^{ème} semestre 2000)

 Création d'un Certificat de Qualification <u>distinct</u> du Certificat de Capacité, avec mention de la carte d'identité du prestataire et du Label Ingénierie rénové

PROMOTION DES QUALIFICATIONS OPQIBI

- Une action systématique de promotion des qualifications OPQIBI a été engagée, depuis septembre 1999, auprès des Donneurs d'Ordre et Maîtres d'Ouvrage, dont les appels d'offres figurent dans le Moniteur.
- <u>Résultats</u>: plus de 400 Donneurs d'Ordre et Maîtres d'Ouvrage contactés, quelque 50 demandes de documents d'information et plus de 20 demandes de réunions d'information régionales, dont plusieurs ont déjà eu lieu.

ACTION POUR UNE UTILISATION PLUS SYSTÉMATIQUE DU LOGO OPQIBI PAR LES QUALIFIÉS

- D'après une enquête réalisée au mois de janvier dernier, **seulement 10** % des Qualifiés utilisent le logo OPQIBI sur leurs documents professionnels! Merci à eux!
- Ce logo est pourtant un excellent vecteur de promotion des qualifications et de l'OPQIBI. Aussi, pour faciliter son utilisation, un CD-Rom, comportant le logo OPQIBI sous différents logiciels, sera envoyé aux Qualifiés courant avril, et une relance systématique faite.

MISE EN PLACE DU SITE INTERNET DE L'OPQIBI (fin 2000)

- Un outil d'aide à l'établissement des dossiers de demande de qualification et de renouvellement
- Un outil de promotion des qualifiés et des qualifications OPQIBI

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MODERNISATION DE L'OPQIBI

Principes Généraux

- Améliorer le processus de délivrance des qualifications en développant un système d'Assurance Qualité et en raccourcissant les délais d'instruction des dossiers,
- Valoriser, tant vers le secteur public que privé, le concept de Qualification Technique d'Entreprise afin qu'il soit mieux connu et surtout plus utilisé,
- Promouvoir l'OPQIBI auprès des Maîtres d'Ouvrage, des Donneurs d'Ordre, des Institutionnels et des Intérêts Généraux et revoir les Statuts et le Règlement Intérieur de l'OPQIBI pour leur permettre une plus large représentation au sein de l'organisme,
- Faire reconnaître les qualifications au niveau de l'Union Européenne et atteindre, en tant que besoin, l'objectif d'une accréditation,
- Une période de transition de 3 ans permettra d'assurer la validité des certificats de l'OPQIBI délivrés depuis 20 ans.

La délivrance de Qualification Technique d'Entreprise

- La délivrance de qualifications OPQIBI signifie la reconnaissance des compétences d'une structure d'Ingénierie.
- L'OPQIBI délivrera 2 types distincts de Certificats de Qualification Technique d'Entreprise :
 - Le Certificat de Capacité, attribué à une structure qui peut contracter et qui dispose des moyens spécifiés.
 - Le Certificat de Qualification attribué à une structure qui répond aux critères d'obtention du Certificat de Capacité, et qui en outre, dispose de références spécifiées.
- Les nouveaux certificats comporteront la carte d'identité du prestataire avec la mention du Label Ingénierie rénové, et préciseront le libellé en clair des capacités et qualifications obtenues.
- Une **nouvelle nomenclature de libellés standard des qualifications**, plus réduite que la grille actuelle (qui en compte plus de 600!), sera définie et progressivement appliquée.

Processus d'attribution

- Un nouveau Dossier Postulant, plus simple et plus structuré, sera établi. Il comprendra :
 - Un dossier « Identification », qui utilisera le plus possible les documents standardisés pour les marchés publics français
 - Un dossier « Moyens »
 - Un dossier « Références »
- L'instruction du dossier sera menée par un instructeur désigné par la commission compétente. Son rapport d'instruction devra être validé par un autre instructeur d'un collège différent de celui de l'instructeur initial (Donneurs d'Ordre ou Prestataires). En cas d'anomalie, un audit en entreprise pourra être diligenté par la commission en accord avec le postulant.
- L'instruction portera sur l'examen de la capacité à contracter de la structure postulante et :
 - pour les capacités : sur les CV du personnel, sur les « moyens » et sur les « méthodes »
 - pour les qualifications : sur les documents précédemment cités pour les capacités, sur les attestations de références signées par les Donneurs d'Ordres (que l'instructeur pourra le cas échéant contacter) ainsi que sur les contrats correspondants.